

## Règlement de Villa Montefiore

Les bons comptes font les bons amis !

- À l'arrivée, nous invitons chaque hôte à remettre son document d'identité afin de faciliter l'enregistrement à la Sécurité publique.
- Même vos animaux de compagnie sont les bienvenus à Villa Montefiore à condition qu'ils soient de petite taille et bien dressés. A l'extérieur ils doivent toujours être tenus en laisse. Les animaux ne peuvent pas déranger les autres hôtes. Nous fournissons une zone spéciale pour les besoins des amis à quatre pattes. Le coût par animal est de € 50,00/séjour.
- Notre piscine est privée et réservée uniquement aux hôtes des appartements. La piscine est ouverte de 9h30 à 19h00. La zone n'est pas gardée. L'accès aux enfants est donc interdit s'ils ne sont pas accompagnés par un adulte qui a la responsabilité du contrôle du mineur. La direction décline toute responsabilité de tout accident résultant d'une utilisation inappropriée des espaces et de l'équipement.
- La direction n'est pas responsable des vols des biens personnels et des objets de valeur. Il est recommandé de ne pas les laisser sans surveillance.
- Il est interdit de fumer dans les appartements et les espaces communs. Il est permis de fumer seulement dans les jardins exclusifs de chaque appartement.
- Il est interdit de jeter ou de laisser des déchets et tout autre objet dans la propriété. Les sacs à déchets doivent être déposés exclusivement dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Il est interdit de battre des draps, des tapis ou autre par les fenêtres ou les terrasses, ou de faire la lessive et de mettre les vêtements à l'extérieur. Vous n'utilisez que l'étendoir amovible disponible dans chaque appartement.
- Il est interdit d'allumer des feux dans les espaces extérieurs de toute la propriété, y compris les jardins privés. Des espaces spécifiques avec l'équipement pour le barbecue sont à disposition des hôtes.
- Il est interdit de modifier les installations à l'intérieur des appartements.
- Il est interdit d'encombrer l'escalier, le palier, le hall d'entrée et tout autre espace commun.
- Il est interdit de conserver dans les appartements des matériaux inflammables ou explosifs ou des substances chimiques irritantes ou corrosives.